

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 26 MAI 2014.

## **Étaient présents :**

Les enseignantes : Mmes Masson, Longuenesse, Suire, Thadaume, Trillaud

Les municipalités :

Beuxes : Mme Fleuriau, M. Revel

Messemé : Mme Maillard

Sammarçolles : M. Archambault (maire), Mme Berton

CCPL : Mme Blaineau

Les représentants des parents d'élèves :

Beuxes : Mmes Bajek, Baudry, Bergeron (suppléante)

Messemé : Mme Rapiteau, Mme Penot (suppléante)

Sammarçolles : Mmes Aufort, André (suppléante), Daguet (suppléante)

DDEN : M. Lamothe

## **Étaient excusés :**

M. Robert, maire de Beuxes et Mme François, maire de Messemé ;

Mmes Ingres et Ribault, représentantes des parents d'élèves ;

Mme Rosenberger, enseignante le jeudi à Beuxes, Mme Lenglin, enseignante le mardi à Messemé ;

M. Léon, IEN ;

## **Ordre du jour :**

- Mise en place des rythmes scolaires
- Accueil périscolaire (garderie)

### **1. Mise en place des rythmes scolaires**

- Les emplois du temps des trois écoles (présentés dans le précédent compte rendu du conseil d'école extraordinaire du 6 février) ont été validés par l'Inspecteur d'Académie. Cependant, un changement pour les écoles de Beuxes et Messemé a été voté (12 pour, 2 abstentions). Ce changement concerne le temps d'APC/TAP. Ce temps se déroulera sur une seule journée (une fois une heure) au lieu des deux créneaux initialement choisis (2 fois trente minutes sur deux journées). Ce changement intervient afin de dégager un temps assez long dans le cas d'interventions par d'éventuelles associations.

Les emplois du temps seront donc les suivants (voir page 2). Les horaires et les jours de TAP/APC ne devraient pas changer.

- Une personne de la CCPL est venue visiter l'école de Messemé afin de voir les locaux disponibles pour la mise en place des TAP.

- Les TAP seront payants, à hauteur de 30 euros par enfant et par année. Pour des raisons d'encadrement et de sécurité, l'inscription se fera en début d'année et ce, pour toute l'année scolaire. L'absence d'un enfant inscrit devra donc être prévue et exceptionnelle.

<b><u>Beuxes</u></b>	lundi	mardi	mercredi	Jeudi	vendredi
8h50	Accueil des élèves qui ne prennent pas le car				
8h55	Car				
9h-12h	Enseignement		Enseignement Jusqu'à 11h	Enseignement	
12h-13h30	Pause méridienne		Car	Pause méridienne	
13h30-15h15	Enseignement			Enseignement	
15h15-16h15	Enseignement	TAP/APC		Enseignement	
16h15	Car			Car	

<b><u>Messemé</u></b>	lundi	mardi	mercredi	Jeudi	vendredi
8h50	Accueil des élèves qui ne prennent pas le car				
8h55	Car				
9h-12h	Enseignement		Enseignement Jusqu'à 11h	Enseignement	
12h-13h30	Pause méridienne		Car	Pause méridienne	
13h30-15h15	Enseignement			Enseignement	
15h15-16h15	Enseignement			Enseignement	TAP/APC
16h15	Car			Car	

<b><u>Sammarcolles</u></b>	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h35	Accueil des élèves qui ne prennent pas le car				
8h40	Car				
8h45-11h45	Enseignement		Enseignement jusqu'à 11h15	Enseignement	
11h45-13h15	Pause méridienne		Car	Pause méridienne	
13h15-15h30	Enseignement			Enseignement	
15h30-15h45	Enseignement			TAP/APC	TAP/APC
15h45-16h	TAP			TAP	
16h-16h30	TAP			TAP	
16h30	Car			Car	

## 2. Accueil périscolaire

- Un certain nombre de famille envisage d'interrompre la scolarité de leurs enfants sur le RPI faute d'accueil périscolaire, notamment à cause du mercredi matin (fin des enseignements à 11h ou 11h15). Afin d'envisager la mise en place de cet accueil, les représentants des parents d'élèves ont fait passer un questionnaire auprès des familles. Pour rappel, si un accueil périscolaire est mis en place, il sera implanté sur la commune de Beuxes dans les locaux de la médiathèque. Un agrément « jeunesse et sport » sera toutefois nécessaire pour y accueillir les enfants.

- Les résultats de l'enquête sont les suivants :

Il y a eu 41 retours sur 80 familles mais seulement 37 sont à prendre en compte (sortie des élèves du RPI, essentiellement des élèves de CM2).

21 familles souhaitent une garderie sur la commune de Beuxes. Régulièrement, il y aurait 12 enfants le matin et 15 le soir. Ponctuellement, il y aurait aussi 5 enfants le matin et 2 le soir.

Les horaires les plus demandés sont à partir de 7h le matin et jusqu'à 18h30 voire 19h30 le soir. Il faut savoir que les horaires les plus amples pratiqués sur d'autres garderies sont à partir de 7h15 le matin et jusqu'à 18h45 le soir.

17 enfants seraient concernés par un service de cantine le mercredi. Il y aurait 4 enfants (et 2 ponctuellement) pour un accueil le mercredi après-midi. Ce qui n'est pas suffisant pour envisager la mise en place de cet accueil.

Les résultats peuvent être considérés comme fiables car ils sont nominatifs.

- La personne à employer sera à la charge de la CCPL.

- La mise en place d'un accueil périscolaire sera soumise lors d'une réunion de la CCPL début juin afin que les élus prennent leur décision. La réponse devrait être connue au 15 juin.

La secrétaire de séance  
Mme MASSON

La présidente de séance  
Mme THADAUME